

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 55 (1904)
Heft: 3

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Essences exotiques. Le *Larix leptolepis*: récolte complètement nulle.
Le *chêne rouge* d'Amérique: très petite glandée.

Le *Larix sibirica*, l'*Abies Douglasii*, les *Pinus banksiana* et *rigida*, le *Carya alba*, les *Picea sitchensis* et *pungens*: quantités et qualités satisfaisantes.

Il est donc recommandable de profiter de cette année pour faire les semis de pin sylvestre, d'épicéa, de sapin blanc et de quelques exotiques.

* * *

Sécherie de Zernez (Grisons).

La récolte est bonne, en moyenne. Parmi les résineux, ce sont surtout les *pins*, *épicéas* et *sapins blancs* qui donnent les meilleurs résultats.

Les *mélèzes* et *aroles* donnent une bonne moyenne; les graines sont de bonne qualité et leur faculté germinative, excellente.

Parmi les feuillus, les hêtres, les acacias et les chênes, donnent une récolte abondante, alors que pour toutes les autres elle reste fort médiocre.



Chronique forestière.

Confédération.

L'Etat des agents forestiers suisses possédant des connaissances scientifiques relevé par l'Inspection fédérale des forêts, d'après les indications officielles des cantons, comporte au 1^{er} janvier 165 agents (y compris 4 vacances). Il était de 163 en 1903.

La surface boisée de la Suisse est actuellement de 856,005 hectares, ce qui correspond au, 20,6 0/0 de la superficie totale du pays. Elle a augmenté de 1538 hectares en 1903, savoir: 880 h de forêts domaniales, 331 h de forêts communales et de corporations et 327 h forêts particulières.

Nous aurions ainsi actuellement:

Forêts domaniales	39,052 hectares	4,5 0/0
Forêts communales et des corporations	572,512	67 0/0
Forêts particulières.	244,441	28,5 0/0

Les forêts protectrices sont en diminution d'environ 40,000 hectares, ce qui provient du nouveau classement opéré par les cantons de Schaffhouse et de Vaud.

Cantons.

Vaud. *Société vaudoise des forestiers.* La décision prise en 1889, sur la proposition de M. de Blonay, d'instituer pour la Société vaudoise des forestiers une séance d'hiver, produit de plus en plus, décidément,

ses bons effets. Non seulement la réunion, déchargée d'affaires administratives et de longues discussions, peut être plus largement consacrée à la visite des forêts, mais aussi les réunions d'hiver permettent des études plus sérieuses et des entretiens mieux suivis sur les questions de sylviculture; elles jouissent d'un intérêt toujours croissant.

L'assemblée du 27 février, à l'Hôtel de France, Lausanne, a été très nombreuse et le temps bien employé: de 10 h. du matin à une heure de l'après-midi, les rapports, communications et discussions se sont succédés sans arrêt et ont été suivis avec une attention soutenue. D'abord, lecture du procès-verbal, réminiscence humoristique de la séance d'été arrosée, mais nullement déroutée par la pluie, dont les menaces ont reculé devant la gaie humeur des „hommes des bois“; puis revue de l'année écoulée et paroles bien senties du président, en souvenir de deux membres que la mort a enlevés: MM. Charles Vaudroz, forestier communal à Aigle, dont les aimables couplets improvisés avec tant d'à-propos ont si souvent égayé les réunions des forestiers, et Adolphe Puenzieux, chef du service cantonal des Forêts, dont l'infatigable activité a porté tant de fruits dans notre administration forestière et rendu de grands services à la Société des forestiers (il l'a présidée longtemps). L'assemblée s'est levée pour honorer leur mémoire.

Les finances de la société sont prospères. Elles permettent d'encourager les pépinières scolaires sans renoncer pour cela à faciliter la fréquentation des courses forestières. Au scrutin secret, conformément aux statuts, et au premier tour, à une forte majorité, MM. Borel, président, Henri Badoux, de Blonay, Turtaz, sont réélus. En qualité de forestier de l'arrondissement où aura lieu la prochaine course, M. Grenier est de droit membre du comité. Pendant le dépouillement du scrutin, l'assemblée entend d'intéressantes communications de M. de Blonay sur les bons résultats obtenus dans les forêts par l'aménagement jardinatoire et la méthode de contrôle; de M. Henri Badoux, forestier du III^e arrondissement à Montreux, sur un bel exemplaire, malheureusement exploité, à Corsier, du pin de Coulter (nom d'un botaniste anglais, qui est venu celui d'une espèce de pin), aux aiguilles longues de 20 centimètres et aux cônes de 30 cm; de M. Moreillon, sur la grande valeur du bois d'if et la convenance de ménager cette essence précieuse, qui tend à disparaître.

Comme pièce de résistance, le comité réservait un rapport sur les conférences forestières de Zurich. M. H. Badoux, qui s'en est chargé, a présenté d'abord un tableau pittoresque des étudiants de toutes classes d'âge qui ont suivi ces cours; puis, dans un exposé concis et lucide, il a résumé les leçons données pendant une semaine entière sur les sujets les plus divers: rôle des mycorhyzes dans la nutrition des essences forestières (prof. Jaccard), but et utilité des surfaces d'essais (adjoint Flury), l'impôt sur les forêts en Suisse (prof. M. Decoppet), végétation de nos tourbières, qui perdent du terrain devant les progrès de l'agriculture, mais que les botanistes, et, à certains égards, les

forestiers eux-mêmes, regretteraient de voir disparaître entièrement (prof. Schrøeter), etc.

Enfin, pour terminer la séance, une bonne nouvelle: les tables de cubage, si généralement et depuis si longtemps réclamées par les municipalités aussi bien que par les forestiers, vont enfin être rééditées et complétées de manière à abrégier les travaux d'aménagement et à mieux assurer le contrôle des exploitations. M. Petitmermet expose les travaux entrepris dans ce but au service des forêts, et montre, par des tableaux graphiques, les recherches faites et les résultats obtenus.

Nouvelles du personnel.

Bâle-Campagne: M. Gustave Mettler, de Lachen, Schwyz, a été nommé au poste d'adjoint créé récemment.

St-Gall: M. Werner Kobelt, inspecteur forestier cantonal d'Appenzell Rh.-Int., non installé, passe Forestier de l'arrondissement de St-Gall.

Tessin: M. Charles Albisetti, jusqu'ici adjoint à l'inspection cantonale, devient Forestier du III^e arrond. (Bellinzone-Verzasca), avec siège à Bellinzone.

M. Otto Furrer, de Breitenbach, Soleure, est nommé Forestier du 1^{er} arrondissement (Léventine), avec siège à Faido.

M. Arnold Bettelini, expert forestier à Castelaro, devient adjoint à l'inspection cantonale.



Bibliographie.

Les arbres forestiers de notre région. Par *P. Terroux*. Dessins de M^{lle} *H. Hantz*. Ouvrage approuvé par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève. Genève. — *Ch. Eggimann & Cie.* — Prix fr. 4. —

Ce livre est tout à la fois un ouvrage *technique, scientifique*, mais surtout *populaire*.

En effet, le menuisier, l'ébéniste, le charron, le forgeron y trouveront de précieux renseignements sur la valeur et l'utilisation judicieuse des différents bois.

Le cultivateur fera plus ample connaissance avec ses amis des forêts et des champs et sera mieux à même de conseiller, illustrations en main, tous ceux qui ont recours à ses bons offices pour le reboisement rationnel des forêts ou des plus mauvaises terres, seule culture peut-être au moyen de laquelle le campagnard pourra tirer de ces dernières un rendement.

L'horticulteur, l'arboriculteur, le jardinier, voire même tout propriétaire d'un lopin de terre, seront heureux d'apprendre quels sont les arbres, ou arbustes qui conviennent le mieux pour la décoration des jardins d'agrément; le sol et les soins qu'ils réclament.

Enfin, ce *traité de sylviculture** a un caractère nettement *populaire*: c'est une *œuvre de vulgarisation*.

C'est surtout et par dessus tout une œuvre populaire de vulgarisation et non pas de „sylviculture“.